

# Cahier des charges « canard »

2015

Producteur du Béarn, Je propose des produits issus de ma ferme, transformés et vendus par mes soins

Transparent sur mes pratiques, je m'engage à respecter le cahier des charges de la marque

Producteur sur ma terre, fier de mon savoir-faire et garant de mon produit, soucieux de comprendre les consommateurs,

je suis heureux de leur expliquer ce que je fais et pourquoi je le fais !



Nom :

Prénom :

Structure :

Adresse :

CP :

Commune :

Tel :

Mail :

## CRITÈRES DE NIVEAU 1 : CRITÈRES OBLIGATOIRES :

O / N

Siège d'exploitation et totalité de la ferme dans le Béarn et communes limitrophes	
Origine locale des poussins (64-65-32-40)	
Achat à 1 jour	
Souche lourde	
Production sans OGM	
Sortie à l'extérieur des canards avant 21 jours (fonction du climat)	
Gavage à partir de 13 semaines d'âge minimal.	
Gavage au maïs grain entier	
Cage collective obligatoire	
Transformation et conditionnement dans le 64	
Pas d'usage d'additifs ou de conservateurs chimiques traitement d'aspect ou de conservation	
Pas d'achat / revente de foie	
Affichage explicite producteur sur les produits et de son mode de travail sur supports (SAU, races, pratiques)	
Suivi technique et sanitaire par un organisme qualifié reconnu	

*L'ensemble de ces critères doivent être validés avant de passer aux critères « Majeurs ».*

*Si un critère ne peut être validé, merci d'expliquer la cause, les mesures correctives envisagées ainsi que le délai estimé pour leur mise en œuvre :*

## CRITÈRES DE NIVEAU 2 : CRITÈRES MAJEURS :

	CRITERE ATTEINT ≥ 1	TOLERABLE	CRITERE NON ATTEINT ≤ 7
Les produits disposent-ils d'un signe officiel de qualité et/ou d'origine (ou l'exploitaitaion d'une démarche environnementale) ?	SIQO	SIQO en cours d'obtention	Rien
Races anciennes ou locales	100%	Mélange	aucune
Atelier de transformation	A la ferme	Atelier collectif avec présence du producteur	Prestataire extérieur
Abattoir à la ferme	Oui	Atelier collectif avec présence du producteur	Prestataire extérieur
Alimentation des animaux issue de la zone	100 %	Entre 50% et 100%	≤ 50%
Utilisation de parcs enherbés	Toujours	Variable	Jamais
Prophylaxie	Minimum	Variable	Toujours en préventif
Repos des parcs en fonction de leur occupation	Repos > occupation	Repos = occupation	Repos < occupation
Part de la vente directe en volumes	. > 50% des volumes	Entre 50% et 30%	< 30%
Achat de canards prêts à gaver	Faible part	Part équivalente	Part > à l'élevage

..../ 10

..../ 10

..../ 10

*Pour valider les critères « majeurs »,  
Il est obligatoire d'avoir 1 critère « ATTEINT » minimum,  
ET d'avoir moins de 7 critères « NON ATTEINT »*

## BILAN / COMMENTAIRES :

Critères obligatoires : compte et remarques :

Critères majeurs : compte et remarques :

### **BILAN**

(Réservé à l'UPF 64)



DATE :